

NOUEMBRE 2016 N° 13



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CORREZE

L'ET@T  
CORREZE

LA CULTURE  
DU RISQUE



Bonne lecture

# LA LETTRE DES SERVICES DE L'ETAT

RETROUVEZ NOUS SUR :



[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)



Préfet de la Corrèze



@prefet19

Directeur de publication : Bertrand GAUME, préfet de la Corrèze  
Réalisation graphique : Pierre GE  
Rédaction : Service départemental de communication interministérielle SDCI

-----  
Préfecture de la Corrèze  
1, rue Souham - BP 250 - 19012 Tulle Cedex  
Tél. : 05.55.20.55.20 - Fax : 05.55.26.82.02

Madame, Monsieur,

Loin de concerner les seules catastrophes naturelles, la gestion du risque s'impose aujourd'hui dans la société française comme une question de culture.

En effet, le risque rejoint d'autres sujets d'actualité : le terrorisme, la cybercriminalité ou les crises sanitaires, et évolue sans cesse.

La culture du risque est devenu l'un des enjeux démocratiques de notre temps et l'Etat occupe une place importante dans son développement, en incitant la population susceptible d'y être exposée à adopter des mesures de prévention, mais aussi en anticipant les risques émergents et en coordonnant l'intervention des acteurs de la sécurité.

Ce dernier numéro de la lettre de l'Etat en Corrèze est entièrement consacré aux outils dont disposent aujourd'hui les pouvoirs publics pour faire face aux risques émergents et inviter chacun d'entre nous, particuliers, entreprises ou collectivités, à s'informer et à s'interroger sur sa propre exposition aux risques, afin de devenir acteur de sa propre sécurité.

C'est le rôle de l'Etat d'encourager chaque citoyen à s'impliquer de façon active afin de garantir la solidarité nationale.

Bonne lecture !

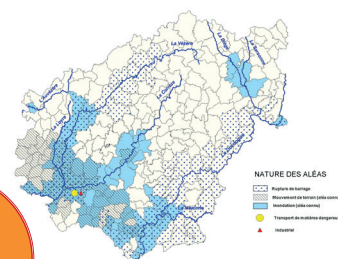


Bertrand GAUME  
Préfet de la Corrèze

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Gaume'.

## Les risques majeurs en Corrèze

UNE CENTAINE DE COMMUNES CORRÉZIENNES SONT CONCERNÉES PAR DES RISQUES MAJEURS : RUPTURE DE BARRAGE, INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAIN.



p. 5

Formation  
Prévention et  
Secours Civiques  
de niveau 1  
(PSC1)

p. 7

## Education à la sécurité

DANS UN CONTEXTE DE MENACE PLUS ÉLEVÉE, LA FORMATION AUX PREMIERS SECOURS ET LA SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT SONT RENFORCÉES DEPUIS LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016 ET VISENT DONC À DONNER AUX ÉLÈVES LES MOYENS D'ÊTRE DES ACTEURS À PARTENTIÈRE DE LA SÉCURITÉ DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

### LES RÉSERVISTES DANS LA GENDARMERIE NATIONALE



p. 8

### GESTION DE CRISE : FORMATION DES CADRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE



p. 9

### LE SAIP, QU'EST-CE QUE C'EST ?



p. 10

### LES COMPORTEMENTS QUI SAUVENT

Accidents, malaises, catastrophes...  
Et vous, que feriez-vous ?

p. 12

### SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES SUR LE WEB



p. 13

### LES NUITS DE NACRE SUR UN AIR DE SÉCURITÉ



p. 15

## LES RISQUES MAJEURS EN CORRÈZE

L'actualité est régulièrement ponctuée par les catastrophes naturelles et technologiques : un tsunami et une catastrophe nucléaire au Japon, des tempêtes et des ouragans dévastateurs en Amérique Centrale et aux Caraïbes, des inondations destructrices dans les Pyrénées et le sud-est de la France, des tempêtes et des inondations à répétition en Bretagne.

La Corrèze n'est pas épargnée par ces phénomènes. Les inondations de 1960 et 2001, la tempête de 1999 sont encore présentes dans toutes les mémoires.

Mais le territoire corrézien peut également être confronté à d'autres risques comme les accidents de transports, les risques alimentaires et les épidémies importantes. De nouveaux types de risque sont apparus récemment : la menace terroriste et le risque cyber.

En Corrèze, en 2016, 113 communes sont exposées à un ou plusieurs risques :

- 88 au risque de rupture de barrage ;
- 53 au risque d'inondation ;
- 5 au risque de mouvement de terrain ;
- 1 à un risque industriel ;
- 1 à un risque de transport de matières dangereuses.

Les risques sont recensés dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) remis à jour chaque année.

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque est la conjonction d'un aléa, c'est-à-dire un phénomène naturel ou anthropique (provoqué par l'homme), de fréquence et d'intensité données, et d'un enjeu, un ensemble de personnes et de biens susceptibles d'être affectés par le phénomène naturel ou anthropique.

Un risque, c'est la conséquence d'un aléa sur des enjeux.

Le risque est dit majeur lorsqu'il est rare et cause de très graves dommages.

Ainsi, une tempête ou un ouragan qui a lieu dans une zone désertique inhabitée ne constitue pas un risque majeur, car il n'y a pas d'enjeu.

### Les outils de prévention des risques

La prévention des risques, et donc de leurs conséquences éventuelles, s'appuie sur deux composantes essentielles : la planification et l'information des populations.

Ainsi, ont été mis en place des plans de prévention des risques (PPR) qui permettent de prendre en compte les risques dans l'aménagement pour limiter les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles ou industrielles.

Le PPR constitue un ensemble de règles localisées et modulées. Il délimite les zones concernées, réglemente les projets, leurs conditions de réalisation, d'utilisation et d'exploitation et prescrit des mesures de prévention de protection et de sauvegarde.

D'autres dispositifs permettent de se préparer à gérer un événement : les plans communaux de sauvegarde (PCS) au niveau des communes (obligatoire en cas de PPR), les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) obligatoires dans les écoles et établissements scolaires ou bien les plans familiaux de mise en sûreté (PFMS) non obligatoires mais recommandés.

Enfin l'État apporte une réponse avec le dispositif ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) élaboré et activé par le préfet en fonction de la situation.



Source : Ministère en charge de l'écologie

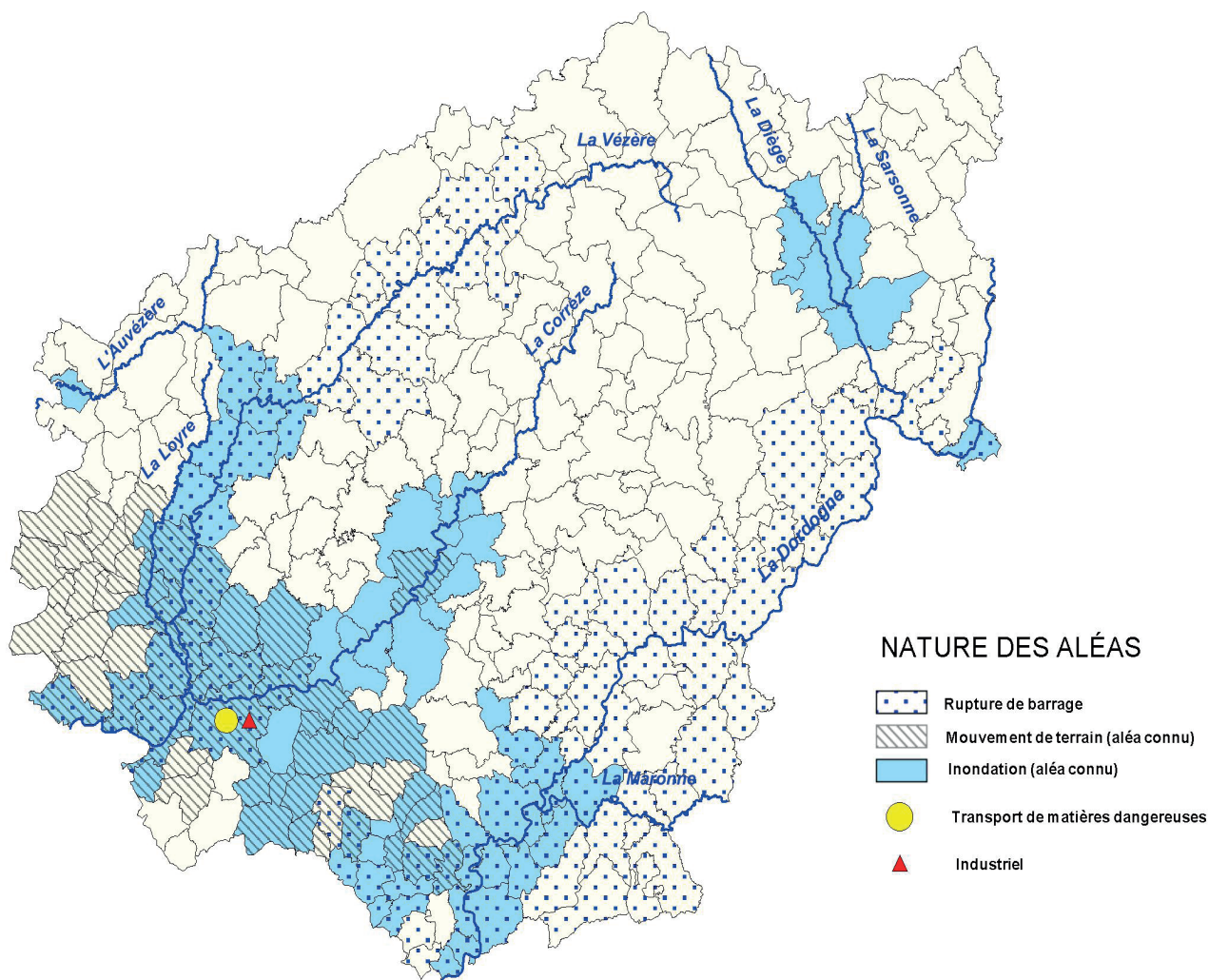
## LES RISQUES MAJEURS EN CORRÈZE

- [www.prim.net](http://www.prim.net), destiné à informer le public, met à disposition des informations relatives aux risques naturels et technologiques pour renforcer notre résilience individuelle et collective ;
- [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr), met à disposition des cartes et des données sur les risques des cartes par type de risque (inondation, mouvement de terrain...) ;
- [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr), site national présentant la carte de vigilance crues ;
- [Info Crues](#), un site régional consacré à la vigilance crues sur les bassins Gironde, Adour et Dordogne. Il offre, de plus, la possibilité d'être prévenu par sms en cas de crue.

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est à la disposition de la population en mairie.

Les dispositifs d'alerte des populations sont indispensables. Désormais, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) permet d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un événement grave. Le SAIP met en réseau les différents moyens d'alerte du territoire (signaux d'alerte, médias, internet et réseaux sociaux) afin d'alerter le plus grand nombre de personnes possibles. Une application pour smartphone est également disponible (en savoir plus sur le SAIP page 10).

Pour en savoir plus :



[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr) rubrique « politiques publiques », « sécurité et protection des populations », « risques naturels et technologiques ».

## EDUCATION À LA SÉCURITÉ

### La formation à la Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1) des collégiens

Le code de l'éducation prévoit, dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

Dans un contexte de menace plus élevée, la promotion de la culture de la sécurité civile et l'éducation à la responsabilité constituent des mesures indispensables pour mieux anticiper une éventuelle crise et pour améliorer les capacités de réaction de la communauté éducative en cas de survenue d'une crise. La formation aux premiers secours et la sensibilisation aux gestes qui sauvent, qui sont renforcées à partir de la rentrée 2016, visent donc à donner aux élèves les moyens d'être des acteurs à part entière de la sécurité des écoles et établissements scolaires.

#### Le PSC1, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une formation aux gestes de prévention et de secours civiques de niveau 1. L'apprenant acquiert des savoirs, des savoir faire qui lui permettront de mettre en œuvre une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours. Cette formation est diplômante et sanctionnée par la délivrance d'un certificat de compétences émis par le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Intérieur. Ce certificat est demandé dans certains emplois à risque ou en équipe.

#### Le PSC1, qu'est-ce qu'on y fait ?

La formation est découpée en 8 parties qui progressivement mettront l'apprenant en situation d'apprendre, de s'entraîner et de mettre en application en situations concrètes.

Partie 1 : protéger

Partie 2 : alerter

Partie 3 : la victime s'étouffe

Partie 4 : la victime saigne abondamment

Partie 5 : La victime est inconsciente

Partie 6 : La victime ne respire pas

Partie 7 : la victime se plaint d'un malaise

Partie 8 : la victime se plaint d'un traumatisme

#### Le PSC1 en Corrèze

En 2015-2016 : 49,9 % d'élèves diplômés du PSC1 - 32 formateurs au sein des collèges et lycées - Formation de 10 heures par groupe de 10 élèves.

En 2016-2017 : objectif départemental de 100 %.

47 formateurs supplémentaires seront nécessaires pour atteindre l'objectif de 100 %. Actuellement, seulement 6 collèges sont sans formateurs.

Un exemple au sein du département est la mutualisation du temps des 4 formateurs des deux collèges d'Objat et d'Allasac pour des formations en classe de 4e.

#### Le ressenti des formateurs

Deux des trois formateurs du collège d'Objat, l'infirmière, Mme Planade, et M. Guitard, professeur d'Éducation physique et sportive (EPS) témoignent.

Tous les deux sont devenus formateurs le 13 décembre 2011. L'une avait une volonté de partage et de relation pédagogique avec les élèves pendant que l'autre voulait compléter son enseignement d'EPS en permettant aux élèves, futurs citoyens, d'acquérir les gestes de base pour réagir en cas d'urgence. Pour l'année 2015-2016, l'équipe mutualisée (Objat- Allasac) a formé au PSC1 290 élèves, pour 18 sessions de 2 jours.

Par le biais de la collaboration avec les pompiers des deux communes et les différents autres services de l'éducation nationale, les formateurs ont pu avoir les moyens matériels nécessaires pour les mettre en place, jusqu'à acquérir leur propre matériel tout récemment. La mise en place des formations se fait grâce à un soutien important des chefs d'établissements concernés. Les deux formateurs sont ravis du ressenti de la formation par les élèves car ceux-ci ne la perçoivent pas comme un enseignement scolaire, du fait du temps important de pratique et de leur prise de conscience de l'utilité du PSC1 dans la vie de tous les jours. Enfin, cette formation étant valorisante, les formateurs ne rencontrent aucune difficulté particulière avec les élèves. Les formateurs restent soucieux de bien faire et toujours aussi motivés de former les élèves au diplôme du PSC1.

#### Le vécu des élèves

Rencontre avec 2 élèves de 3e, Elisa et Rémi, diplômés en 4e :

*Quel est votre ressenti sur la formation ?*

Elisa : C'est intéressant pour connaître les premiers gestes et pour sauver une vie.

Rémi : Si on est confronté dans la vraie vie, on saura les bons gestes et on saura quoi faire.

*Quel est votre avis sur la durée de la formation ?*

Elisa : Un délai plus court n'aurait pas permis d'apprendre comme il faut.

Rémi : C'est vrai qu'avec toutes les informations transmises, les vidéos montrées, et la mise en pratique, pour tout acquérir il ne faudrait pas un délai plus court.

*Quel est votre avis sur les temps de mise en situation ?*

Les deux : Tout le monde a pu tout pratiquer le temps qu'il lui était nécessaire.

*Avez-vous déjà mis en pratique votre PSC1 ?*

Les deux : Non, pas encore.

*Qu'aimeriez vous faire par la suite ?*

Elisa : J'aimerais approfondir les bases pour être toujours compétente.

Rémi : Continuer pour être apte à agir dans plus de situations.



# LES RÉSERVISTES DANS LA GENDARMERIE

La réserve de la gendarmerie constitue un outil souple et efficace entre les mains du commandant de groupement. Pleinement intégrée à la manœuvre quotidienne de la gendarmerie, elle permet également une montée en puissance rapide de sa capacité opérationnelle en cas d'événement exceptionnel.

Dans un contexte national marqué par la menace terroriste, la réserve de la gendarmerie nationale aura connu en 2016 des évolutions majeures dans les domaines du recrutement, de la formation initiale, des équipements et de la protection sociale octroyée aux militaires qui la composent.

## Organisation générale de la réserve de la gendarmerie en 3 niveaux

La partie « visible » de cette structure est la réserve opérationnelle de premier niveau (RO1) qui est exclusivement basée sur le volontariat et est composée de personnels relevant de deux catégories :

- Des citoyens issus du milieu civil liés par un contrat dénommé « engagement à servir dans la réserve » (ESR), conclu pour une durée initiale de un à cinq ans, renouvelable. Elle est ouverte aux volontaires de tous horizons, âgés de 17 à 30 ans répondant à certaines conditions.
- D'anciens militaires d'active ou sous contrat (anciens gendarmes adjoints volontaires) de la gendarmerie mais aussi issus des armées.

La mixité générationnelle, sociale et professionnelle induite par ce mode de recrutement s'avère particulièrement riche en termes d'échanges d'expériences et de formation.

La RO1 compte aujourd'hui 26.000 réservistes au plan national, déployés à raison de 3.000 réservistes / jour.

Il est possible de souscrire un ESR tout en ayant en emploi ou en suivant des études, la loi encadre les relations entre le réserviste et son employeur. Le réserviste est rémunéré.

A cette RO1 s'ajoutent la réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2), constituée d'anciens militaires de la gendarmerie soumis à une obligation légale de disponibilité de 5 ans à compter de la rupture du lien au service ainsi que la réserve citoyenne composée de personnes portant un intérêt marqué pour les questions de défense.

Pour se documenter :

- [www.gendarme-reserviste.fr](http://www.gendarme-reserviste.fr)
- Contacter le bureau « réserves » du groupement de gendarmerie départementale à Tulle (tél. : 05 55 21 50 50)

## Formation des réservistes

La durée totale de formation initiale est de 4 semaines (période bloquée pendant les vacances scolaires) passées en camp militaire.

Cette formation essentiellement pratique (tir, agent de la police de la circulation, techniques d'intervention, sport, secourisme...) vise à proposer aux unités opérationnelles un réserviste « prêt à l'emploi ».

Elle est complétée de façon régulière par une formation continue dispensée à l'échelon du groupement de gendarmerie départementale.

## Missions

Sur le plan juridique, et conformément aux dispositions du code de procédure pénale (article 21), les réservistes de la gendarmerie ont la qualité d'Agent de police judiciaire (APJ) ou d'Agent de police judiciaire adjoint (APJA), en fonction de leur origine et du parcours précédant leur intégration.

Les réservistes sont employés sur à des missions très variées : accueil du public dans les brigades, transfèrements judiciaires, patrouilles de sécurisation en unité constituée (DSI), participation à l'encadrement d'événements importants (ex : Tour de France)...

## La réserve en Corrèze

La RO1 du groupement de gendarmerie départementale de la Corrèze compte aujourd'hui 185 militaires (60 % de réservistes issus du milieu civil, et 40 % d'anciens militaires), chaque année, de nouveaux personnels sont recrutés.

Actuellement le taux d'emploi de la RO1 en Corrèze atteint 30 réservistes / jour.



## Témoignage d'Agathe D., 27 ans, en couple, 1 enfant, opératrice phototypiste et réserviste depuis 9 ans en Corrèze.

« Je m'étais toujours demandé ce que j'aurais pu faire pour me sentir réellement utile dans notre société, que faire pour accomplir mon devoir en tant que citoyenne. C'est au cours de la journée d'appel (NDR : actuellement appelée Journée Défense et Citoyenneté - JDC) qu'il m'est apparu évident, que donner de mon temps était nécessaire.

Cela fait maintenant 9 ans et j'en apprend tous les jours. Nos missions en tant que réservistes sont variées : on intervient, de jour comme de nuit, en renfort de brigade pour des missions telles que police route, surveillance générale où transfèrement de détenus entre autres. On comprend mieux le sens des mots cohésion et respect et on réalise que l'on fait partie d'une nouvelle et grande famille, la gendarmerie. Pour moi la réserve fait partie intégrante de ma vie. Étant maman d'un enfant en bas-âge, il est tout à fait possible de concilier vie professionnelle, réserve et vie de famille. On bénéficie d'un site internet qui nous est entièrement dédié et afin de gérer nos disponibilités. On renseigne alors un « planning ». On peut travailler de 30 jours à 90 jours, voire plus sous certaines conditions, en fonction de nos disponibilités. Bien sûr, nous sommes rémunérés, mais je tiens à préciser qu'il ne faut accomplir cette démarche pour de l'argent, mais avant tout être passionné par la mission motivé pour contribuer à la sécurité de nos concitoyens.

Pour ma part, j'espère continuer encore plusieurs années et gravir les échelons hiérarchiques. »



# L'ÉDUCATION NATIONALE SE FORME À LA GESTION DE CRISE

Depuis le 7 juillet 2014, le Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG) à Saint-Astier (Dordogne) est en charge de la conduite du stage « prévention et gestion de crises ». Le programme de cette action de formation a été élaboré par les officiers de la gendarmerie nationale, les membres de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (DMPLV) et l'École supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ESENESR).

Il propose des mises en situation, des analyses, des retours d'expériences, et met l'ancrage dans les réalités de la vie d'un établissement scolaire. Cette formation concerne les chefs d'établissement du second degré et leurs adjoints, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et les responsables des équipes mobiles de sécurité (EMS). Actuellement, 300 personnels ont déjà bénéficié de cette formation.

Lors de la conférence de presse du 24 août 2016, Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, et Najat Valaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, ont annoncé une série de mesures visant à renforcer et approfondir leur partenariat pour mieux protéger les établissements scolaires et les personnes qui les fréquentent.

Ainsi, dans un contexte de menace terroriste protéiforme, les deux ministres ont signé un accord augmentant le volume annuel de personnels d'encadrement formés à la gestion de crise par la gendarmerie nationale.

Une multiplication des sites de formation et un découpage de celle-ci en deux niveaux ont été présentés par les ministères :

- Ouverture de 3 centres de formation supplémentaires dans les écoles de gendarmerie de Rochefort (Charente-Maritime) et de Tulle et à l'école des officiers de la gendarmerie à Melun (Seine-et-Marne)
- 500 cadres de l'éducation nationale seront désormais formés chaque année, soit 4 fois plus qu'auparavant.

Partenaires incontournables en matière de prévention de nombreux risques, la gendarmerie et l'éducation nationale multiplient, depuis les années 1990, les actions de prévention des violences et de sécurisation des établissements scolaires.

Dès 2013, le ministère de l'éducation nationale a engagé une démarche vers la gendarmerie nationale pour obtenir la formation des personnels d'encadrement dans le domaine de la prévention et de la gestion de crise. En contrepartie, la gendarmerie nationale bénéficie de moyens pédagogiques, d'actions de formations et de reconversion au profit de ses militaires.

## [ FOCUS ] DES OUTILS POUR ANTICIPER LA CRISE

### Création d'un annuaire de crise

Chaque académie constitue un annuaire de l'ensemble des téléphones mobiles des directeurs d'école, inspecteurs de l'éducation nationale, chefs d'établissement pour réaliser des exercices de simulation pour la préparation des équipes et pour pouvoir les informer en cas de risques majeurs.

▲ *La transmission des données à caractère personnel (téléphone mobile personnel) est soumise à l'accord de l'intéressé et ne peut servir qu'à l'usage défini avec l'intéressé.*

### Recensement des plans des locaux et des bâtiments

En cas de nécessité d'intervention des forces de l'ordre, les services préfectoraux doivent être en possession des plans des locaux. Il a donc été demandé aux écoles, aux établissements, en lien avec les collectivités territoriales gestionnaires, de les transmettre aux préfets. ■

Deux niveaux de formations sont définis :

- **Niveau 2** : formation à l'Institut national des hautes études de sécurité et de justice (INHESJ) pour les recteurs d'académie, les secrétaires généraux d'académie et directeurs de cabinet de recteurs nouvellement nommés et les inspecteurs d'académie
- **Niveau 2 bis** : formation envisagée en 2017 au CNEFG à Saint-Astier (Dordogne)
- **Niveau 1** : formation en 2017 de tous les personnels de direction et des inspecteurs de l'éducation nationale, dans 3 écoles et centre de gendarmerie (EOGN de Melun, EG de Rochefort et de Tulle) et en partie au CNEFG.

Malgré la densité du plan de charge en 2017, l'école de gendarmerie de Tulle formera 120 personnels répartis en trois stages de 40 personnes maximum. La première session de formation sera organisée dès décembre 2016.

L'objectif central de la formation de niveau 1 consiste à professionnaliser les stagiaires sur la prévention des tensions et des ruptures. Cette formation, d'une durée de 4 jours, propose une alternance entre mises en situations, prises de décisions tactiques, gestion du stress, retours d'expériences, travail en réseau décisionnel et opérationnel. Il s'attache à envisager les grandes catégories de situations auxquelles peuvent être confrontés les établissements.



# LE SAIP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le SAIP est un ensemble structuré d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités.

Son objectif est d'alerter une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave. Elle doit alors adopter un comportement réflexe de sauvegarde.



Le SAIP remplace le Réseau national d'alerte (RNA) créé dans les années 1950, devenu obsolète.

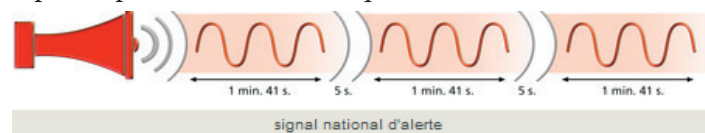
Pourquoi un nouveau système d'alerte ?

Le SAIP améliore l'alerte des populations avec :

- Un éventail de risques couverts élargi : catastrophes naturelles (inondation, séisme),
- Technologiques (accident industriel...) et sanitaires, danger aérien ;
- Un repositionnement des moyens d'alerte sur le territoire adaptés aux nouvelles implantations des populations, selon une logique de bassins de risques ;
- Une mise en réseau de plusieurs types de moyens d'alerte afin d'assurer l'information du plus grand nombre de personnes possibles (sirènes, automates d'appel, panneaux à messages variables, partenariats avec les radios et télévisions du service public) ;
- De nouvelles technologies plus adaptées et performantes.

## Le signal national d'alerte, comment le reconnaître ?

Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

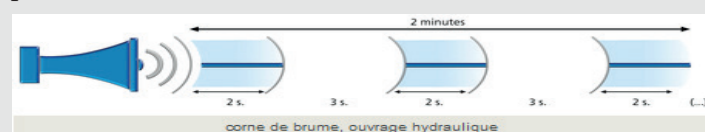


La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredis du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un exercice. Ce signal d'exercice ne dure qu'une minute et quarante et une secondes seulement.

Dans les secteurs situés en aval immédiat d'un ouvrage hydraulique, un signal d'alerte spécifique de type « corne de brume » avertit la population de la rupture de l'ouvrage ou d'un lâché d'eau important.

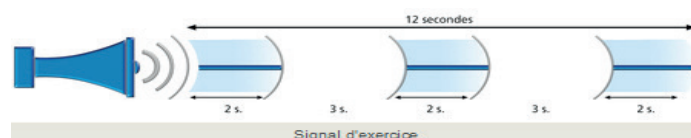
Il comporte un cycle d'une durée minimum de 2 minutes, composée d'émissions sonores de deux secondes séparées par un intervalle de trois secondes.



Tous les trimestres, les premiers mercredis des mois de mars, juin, septembre et décembre à 12h15, les sirènes font l'objet d'un exercice.

Ce signal d'exercice ne comporte qu'un cycle d'une durée

de 12 secondes composé de trois émissions sonores de 2 secondes séparées d'un intervalle de 3 secondes.



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

## En cas d'alerte, comment réagir ?

En cas d'alerte, un comportement réflexe est attendu de vous, afin de vous mettre en sécurité et de faciliter l'action des secours.

Il s'agit de vous protéger dans un bâtiment des effets possibles du danger ou d'évacuer immédiatement la zone dangereuse pour ne pas en subir les effets.

## Au signal, vous devez :

- **Rejoindre sans délai un bâtiment ;**

Le signal d'alerte doit permettre la mise en sécurité de la population. En fonction des situations, cette notion peut impliquer une mise à l'abri dans un local clos ou l'évacuation de la zone touchée. Par défaut, il convient donc de rejoindre un bâtiment afin de se protéger, de s'informer sur la nature exacte de la crise et de prendre connaissance des consignes que les autorités diffuseront notamment via les médias publics.

- **Vous mettre à l'écoute de la radio (France Bleu, France Info ou radios locales) afin de prendre connaissance des consignes diffusées par les autorités ;**

En situation de crise, les réseaux téléphoniques et/ou internet pourraient ne plus fonctionner. La diffusion hertzienne est celle qui a le plus de chance de demeurer opérationnelle et donc la plus fiable. Les antennes de radio France sont donc les stations de référence pour obtenir de l'information quant à l'évolution de la crise et adapter son comportement en conséquence.

- **Suivant les consignes diffusées, se confiner : arrêter la climatisation, le chauffage et la ventilation, boucher les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées,...) ;**

La mise à l'abri dans un local clos implique la notion de confinement. Les échanges avec l'extérieur doivent donc être aussi limités que possible, afin de se protéger d'une éventuelle pollution de l'atmosphère.

- **Ou, sur ordre des autorités, évacuer.**

Selon la nature de la situation, les autorités peuvent être amenées à ordonner l'évacuation d'une zone.

## LE SAIP, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il convient donc de se tenir prêt à évacuer dans les délais les plus brefs en fonction des consignes diffusées. Afin de se préparer au mieux à une évacuation, la brochure « Je me protège en famille » aide à la constitution anticipée d'un kit d'urgence afin de pouvoir réagir au plus vite.

### Vous ne devez pas :

- **Rester dans un véhicule ;**

En situation de crise, il faut libérer les voies de circulation pour faciliter l'action des secours. Un véhicule donne une fausse impression de sécurité. En cas d'inondation par exemple, 50 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture. De même, une voiture ne résiste pas à la chute d'un arbre et ses occupants n'en seront pas protégés.

- **Aller chercher vos enfants à l'école ;**

Les enseignants se chargent de la mise en sécurité immédiate des enfants. En cas de confinement, l'école ne sera pas autorisée à ouvrir ses portes. Venir les chercher à l'école vous expose au danger et gêne l'intervention des secours.

- **Téléphoner ;**

Les réseaux doivent rester disponibles pour les secours.

- **Rester près des vitres ;**

Certaines circonstances peuvent provoquer des bris susceptibles de blesser les personnes à proximité.

- **Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors ;**

Le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air (nuage toxique, etc.). Le confinement est alors indispensable pour se protéger.

- **Allumer une quelconque flamme ;**

Le signal d'alerte peut être déclenché en raison d'une pollution de l'air (nuage toxique, etc.) potentiellement de nature inflammable. Il convient donc de ne pas prendre le risque de déclencher une explosion tant que la nature du danger n'est pas parfaitement identifiée.

- **Quitter l'abri sans consigne des autorités.**

Le signal d'alerte a pour objectif de mettre la population en sécurité. Tant que la crise n'a pas été déclarée circonscrite, quitter l'abri vous expose au danger.

**Dans les secteurs situés en aval des ouvrages hydrauliques, si la corne de brume retentit, vous devez :**

- **Evacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches cités dans le plan particulier d'intervention (PPI) de l'ouvrage ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide ;**

En cas de rupture d'un ouvrage hydraulique, l'inondation des zones situées en aval peut avoir lieu très rapidement. L'évacuation ou, à défaut, l'accès aux étages élevés d'un immeuble élevé et solide doit être réalisée au plus vite dès la perception de la corne de brume.

- **Ne pas prendre l'ascenseur ;**

L'inondation liée à la rupture d'un ouvrage hydraulique peut entraîner des coupures d'électricité et des pannes d'ascenseur. Les personnes s'y trouvant risqueraient donc d'y être piégées.

- **Ne pas revenir sur ses pas ;**

L'inondation suivant la rupture d'un ouvrage hydraulique est un phénomène rapide. Revenir en arrière amène à se retrouver au milieu des eaux et à se mettre en danger.

- **Eviter de téléphoner ;**

Les réseaux doivent rester disponibles pour les secours.

- **Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter les points hauts et regagner son domicile.**

L'évaluation du danger est difficile à réaliser. Un piéton peut être emporté par des flots de seulement 40 cm de hauteur. Attendre les consignes ou le signal de fin d'alerte garantit de ne pas s'exposer au danger.

### *L'application d'alerte mobile SAIP*

A la suite des attentats survenus en France en 2015 et 2016, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) du ministère de l'intérieur, en collaboration avec le Service d'information du gouvernement (SIG), ont travaillé au développement d'une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP » : Système d'alerte et d'information des populations.

Cette application complète le dispositif d'alerte et d'information des populations (SAIP) déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) et s'inscrit dans une démarche globale de sensibilisation de la population aux risques.

Dans sa phase initiale, cette application, gratuite pour l'utilisateur, permet d'être avisé, via une notification sur son smartphone, d'une alerte en cours suite à une suspicion d'attentat ou d'événements exceptionnels de sécurité civile (alerte nucléaire, produits dangereux, rupture d'ouvrage hydraulique) susceptibles de résulter d'un attentat.

Une seconde phase, prévue dans les prochains mois (par mise à jour de l'application), prendra en compte tous les risques majeurs et les messages de vigilance. En plus des messages d'alerte géolocalisés, l'application délivre également les conseils comportementaux et consignes à respecter en fonction de la nature de l'alerte et de la zone où l'on se trouve.

En savoir plus :

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## LES COMPORTEMENTS QUI SAUVENT

Après les événements tragiques qui ont marqué la France en 2015 et en 2016, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies.

Le ministère de l'intérieur a déclaré la formation **des Comportements qui Sauvent** «Grande Cause Nationale 2016» et souhaité organiser, pour répondre à cette demande, des séances d'initiation gratuites de 2 heures avec l'ensemble des acteurs du secours.

Ces sessions ont été organisées sur l'ensemble du territoire français en octobre et novembre 2016.

Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes de premiers secours ont été enseignés : alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies.

En fin d'initiation, chaque participant s'est vu remettre par le formateur et au nom du préfet, une attestation.

Au quotidien comme en situation de crise, ces «gestes qui sauvent» ont un rôle majeur : ils peuvent contribuer à sauver des vies, en stabilisant des blessés pendant les minutes qui précèdent l'arrivée des services d'urgence.

En Corrèze, des sessions ont été proposées du samedi 29 octobre au samedi 12 novembre 2016, par l'Association départementale de protection civile, les sapeurs-pompiers de la Corrèze et la Croix-Rouge, sur 13 communes du département.

100 personnes ont été formées.



### Sapeurs-pompiers volontaires : signature d'une convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours et les représentants des entreprises corréziennes

Fin 2015, Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, et Pierre Gattaz, président du MEDEF, ont signé un accord cadre pour faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) pendant leur temps de service au sein de leur entreprise.

En Corrèze, les représentants départementaux du MEDEF ont souhaité adhérer à cette action et participer pleinement à cette mobilisation en encourageant ses adhérents et les entreprises corréziennes à s'inscrire dans cette démarche d'intérêt général.

A cet effet, le 19 septembre dernier, le SDIS de la Corrèze signait une convention avec le MEDEF corrézien dans les locaux de la préfecture à Tulle. Par cette convention, les entreprises corréziennes sont invitées à conclure avec le SDIS de la Corrèze des conventions de disponibilité de leurs salariés, sapeurs-pompiers volontaires. Ces conventions doivent permettre d'assurer la continuité de l'entreprise tout en permettant aux salariés d'effectuer des opérations de secours et de formation.

Aujourd'hui, 79 % des sapeurs-pompiers sont volontaires, soit 193 756 hommes et femmes. Ils assurent la moitié des interventions en milieu semi urbain et 80 % des missions en zone rurale. Le préfet Bertrand Gaume a rappelé que la Corrèze restait exemplaire en France avec 88 % de ses effectifs composés de sapeurs-pompiers volontaires.



**PARTENARIAT  
POMPIERS ET  
MEDEF**

## SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES SUR LE WEB

Internet est un espace de liberté où chacun peut communiquer, s'épanouir, travailler, se cultiver. Toutefois, «la toile» est le témoin d'un nombre important mais difficilement quantifiable d'infractions commises par des délinquants et criminels parfois établis à l'étranger (escroqueries) mais aussi par des internautes sur les réseaux sociaux (cyber-harcèlement).

Simple citoyen utilisateur de l'internet, parent soucieux du bien être de ses enfants, ou bien chef d'entreprise souhaitant protéger ses intérêts, il est possible de se protéger contre la cybercriminalité.

### Qu'est ce que la cybercriminalité ?

La cybercriminalité regroupe l'ensemble des infractions susceptibles d'être commises ou facilitées par l'utilisation d'un système informatique, généralement connecté à un réseau. Ainsi définie, elle peut faire référence à des infractions très diverses. Ainsi, les infractions liées aux formes de criminalité «traditionnelles» ont pu évoluer avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ou être facilitées par ces dernières, et donc constituer un nouveau vecteur de criminalité.

On peut citer par exemple les nouvelles formes d'escroquerie apparues avec l'utilisation d'internet (escroqueries détaillées ci-dessous), les menaces et injures de toutes natures qui peuvent dorénavant être diffusées via les nouveaux moyens de communication électronique (messagerie, forums, réseaux sociaux...), la diffusion d'images pédopornographiques.

### Les escroqueries les plus courantes sur internet

- **La transaction bancaire effectuée en ligne à un prix onéreux, sans retour du bien**

Conseils : Si vous achetez un bien très onéreux, organisez une rencontre avant la transaction. Si vous vendez un bien, attendez d'avoir matériellement reçu l'argent avant de livrer le bien.

- **«Le phishing»** : vous recevez un courriel de votre banque vous demandant votre identifiant de connexion et votre mot de passe de consultation de votre compte en ligne.

Conseil : Ne répondez jamais à un courriel vous demandant de transmettre vos coordonnées bancaires. Votre banque ou toute autre institution de confiance ne vous demandera jamais vos coordonnées bancaires par courriel. En cas de doute, appelez immédiatement votre banque.

- **«Le vishing»** : cette escroquerie s'est développée face à la méfiance des internautes pour le phishing. La victime reçoit un appel téléphonique l'informant d'opérations inhabituelles effectuées sur son compte bancaire, elle est invitée à rappeler un numéro surtaxé et à fournir ses identifiants bancaires.

Conseil : Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par téléphone, aucune instance bancaire ne vous demandera de procéder ainsi, même en cas de simple vérification.

- **« Le skimming » : l'utilisation frauduleuse de numéros de carte bancaire sur internet après retrait dans un distributeur de billets**

Conseil : Contactez immédiatement votre banque si vous constatez une ou plusieurs anomalies dans vos relevés de compte.

- **L'escroquerie «419»** : vous recevez un courriel d'une personne que vous ne connaissez pas, et qui vous demande de l'aider. Un médecin, un avocat, un grand patron, ou encore un officiel important d'un gouvernement étranger a besoin de vous pour sortir de son pays une importante somme d'argent.

Conseil : Supprimer immédiatement le message.

- **Le logiciel malveillant qui se propage par courrier électronique à l'ouverture d'une pièce jointe ou d'un lien**

Conseil : Soyez extrêmement prudent en ce qui concerne vos e-mails et n'ouvrez jamais une pièce jointe ou un lien dont l'expéditeur est soit inconnu, soit d'une confiance relative. Un simple clic sur une image ou un lien suffit pour installer à votre insu un logiciel ou code malveillant (cheval de Troie) sur votre ordinateur.

### Mesures de prévention contre la cybercriminalité

Pour se prémunir de ces menaces protéiformes, il est nécessaire de s'intéresser à son outil informatique (smart phone, ordinateur), à son utilisation (par soi-même, par ses enfants, par son entreprise) et mettre en œuvre des mesures simples.

Le [ministère de l'intérieur](#) livre un ensemble de conseils accessibles en ligne pour protéger son ordinateur, ses enfants, ses achats sur internet.

Dédié aux parents et éducateurs, le site internet [«www.internetsanscrainte.fr»](#) donne des conseils précieux pour les enfants en fonction de la tranche d'âge (7-12 ans et 12-17 ans).

A destination des entreprises, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et [l'Agence nationale de la sécurité des moyens d'information \(ANSSI\)](#) ont réalisé en 2014 un guide de conseils qui décline en 12 points les mesures à prendre pour se protéger [www.cgpme.fr](#)



# # CyberVigilant

@ANSSI\_FR

## LE PHISHING VIA IMPOTS. GOUV.FR

L'administration ou les grands organismes ne sont pas épargnés par le « phishing » ou technique du « hameçonnage », qui consiste en l'envoi de courriels usurpant leur identités et demandant à l'internaute de fournir des informations personnelles, notamment un numéro de carte bancaire.

Ces courriers électroniques peuvent se présenter comme des messages provenant de l'administration fiscale. Le message est très souvent à l'entête ou à la signature de la direction générale des finances publiques ou du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat. Il demande aux usagers de fournir leur numéro de carte bancaire ou de compléter leurs coordonnées personnelles. Le destinataire est le plus souvent invité à se connecter à un formulaire en ligne, imitant le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), ceci en vue d'obtenir un remboursement d'impôt.

Ces courriers sont des faux. L'administration fiscale n'est pas à l'origine de ces envois. Le numéro de carte bancaire ne vous est jamais demandé pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt, ni pour compléter vos coordonnées personnelles.

Que faire si vous recevez un courrier électronique de ce type ?

- Ne répondez pas à ce message
- Ne cliquez pas sur les liens à l'intérieur du message (ils peuvent vous rediriger vers un faux site)
- Supprimez le message de votre boîte aux lettres.

D'un point de vue général, nous vous recommandons de ne jamais communiquer par courrier électronique ou par téléphone de données personnelles et surtout pas votre numéro de carte bancaire.

En cas de doute sur l'identité de l'expéditeur d'un courrier postal ou électronique portant en-tête ou signature de la Direction générale des finances publiques (DGFiP), du ministère de l'économie et des finances ou d'un service des impôts, contactez votre centre des finances publiques.

Exemple de capture d'écran d'un faux site des finances publiques atteint par un lien contenu dans un courriel frauduleux

The screenshot shows a browser window with the URL <http://189.26.241.170/site/fr/?http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/particu>. The browser's security warning reads: "Firefox pense que ce site est malveillant" and "Ce site a été signalé comme étant une contrefaçon !". The website header includes "PARTICULIERS" and "VOS IMPÔTS". The main content area is titled "Formulaire de remboursement" and asks: "Votre compte bancaire va-t-il être crédité... ou débité (de 178,80 €) ???". Below this, a form requests card details: "S'il vous plaît entrez votre nom et une carte de crédit / débit sur lequel le remboursement sera effectué." The form fields are: "Nom", "Numéro de la carte", "Code PIN (utilisée au guichet automatique)", "Soumettre Date" (20/10/2009), and "Montant" (178.80 euros). At the bottom of the form are "Valider" and "Abandonner" buttons. The footer of the page includes "Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat".

## LE FESTIVAL DES NUITS DE NACRE SUR UN AIR DE SÉCURITÉ

Suite aux attentats de Nice, le cadre réglementaire relatif aux mesures de sécurité à mettre en oeuvre pour l'organisation de grands événements festifs a été modifié.

En effet, de nouvelles instructions du ministre de l'intérieur ont été diffusées à l'attention des organisateurs et des maires concernant les manifestations organisées en lieu clos ou sur la voie publique. Des mesures appropriées en fonction de la configuration des lieux doivent être mises en place : filtrage avec individualisation des entrées, barriérage des zones piétonnières. Deux guides de bonnes pratiques ont été édités dans ce cadre par [le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale \(SGDSN\)](#).

L'édition 2016 du festival d'accordéon tulliste des «Nuits de Nacre» a bénéficié pour la première fois depuis sa création d'un système de sécurité renforcé, mis en place par les organisateurs et les autorités administratives.

En raison d'un afflux conséquent de festivaliers, la préfecture, la police, la mairie et les organisateurs ont décidé de circonscrire une «zone sécurisée» autour du festival.

Il a été mis en oeuvre l'Opération Sentinelles, en faisant appel aux forces militaires du 35<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Parachutiste de Tarbes, à des compagnies de CRS (CRS n° 27 et 60), à des agences privées de sécurité, à des employés municipaux mais aussi à des bénévoles.

Le nombre important de personnes mobilisées a permis d'assurer la sécurité de tous 4 jours durant et de tester une organisation inédite de travail avec des missions complémentaires.

Témoignage de 2 bénévoles, Carine, 29 ans, apprentie à la ville de Tulle, brevet professionnel de peintre en bâtiment et Christophe, 43 ans, marqueteur - agent polyvalent à la mairie de Tulle.



**Comprenez vous l'important dispositif mis en place ?**

**Carine** : Malheureusement oui, étant donné que Tulle est la ville du président de la République. De plus, avec toutes les menaces qui s'accroissent partout en France, nous ne sommes plus à l'abri nulle part. Et je suis bien placée pour le savoir car mon conjoint est militaire. Les Nuits de Nacre sont un événement important, reconnues et font parties de l'âme de cette ville.

La présence de l'entreprise « Maugein » dernier fabricant français d'accordéons, transforme les Nuits de Nacre en événement culturel de l'année pour la ville.



**Christophe** : Oui, c'est logique après les attentats de Paris et Nice !

**Cela vous paraît-il démesuré ?**

**Carine** : Non, pas pour ma part. Il n'est jamais démesuré de vouloir protéger sa population et ses festivités, qu'elles soient culturelles, sportives... Tout en continuant de vivre.

**Christophe** : Oui et non. Oui pour une ville comme Tulle, non car il faut un important dispositif si on veut quadriller la ville

**Comprenez vous que l'on fasse appel à des gens dont ce n'est pas le métier ?**

**Carine** : Oui, bien sûr. On est jamais trop prudent. Même si cela n'est pas notre métier, nous pouvons aider les forces de l'ordre à contrôler, surveiller, faire respecter les règles de sécurité.

**Christophe** : Non, pas trop, car nous n'avons aucune formation en matière de sécurité

**C'est une nouvelle expérience, ça pourrait vous conduire vers une autre fonction, un autre métier ?**

**Carine** : Ça m'intéresse beaucoup. Je me sens tout à fait investie et concernée. Pour moi, on peut toujours apprendre, dans tous les métiers, partout et à tout âge. Oui je trouve cette expérience utile et bénéfique. Si cela peut m'apporter plus, me mener vers une autre fonction ou métier j'en serais ravie.

**Christophe** : Ça peut être intéressant comme négatif.

**Carine, vous êtes la seule femme du groupe. Pensez vous que cela soit un atout pour cette mission ou un handicap ?**

Un handicap ? Absolument pas. Cela peut être un atout, no-

## LE FESTIVAL DES NUITS DE NACRE SUR UN AIR DE SÉCURITÉ

tamment envers les autres, les femmes, les enfants qui viennent assister aux festivités.

Certaines personnes se sentent plus à l'aise avec une femme. Cela permet aussi de montrer la diversité, l'égalité de tous si on se donne les moyens. Ce n'est pas pour cela que je ne ferai pas mon travail, que je saurai pas appliquer les règles de sécurité. Au contraire ! Certaines personnes se sentent plus à l'aise avec une femme.

Cela permet aussi de montrer la diversité, l'égalité de tous si on se donne les moyens. Ce n'est pas pour cela que je ne ferai pas mon travail, que je saurai pas appliquer les règles de sécurité. Au contraire !



### Vous vous sentez bien préparés, bien informés ?

**Carine** : Je suis sereine, bien informée et bien préparée. Tout a été dit par le commissaire divisionnaire Salabert. Je n'avais pas de question particulière supplémentaire.

**Christophe** : J'ai été bien informé et j'ai pu poser toutes les questions qui me venaient.

### Le ressenti après les Nuits de Nacre

**Christophe** : Intéressant et finalement convivial.

On a beaucoup discuté avec les policiers et les militaires. Les gens étaient quant à eux très compréhensifs. Seule difficulté : la pluie ! On recommencera pour ce qui est de la sécurité !

**Carine** : J'ai adoré !!! Et mes collègues peuvent en témoigner. Ce fut une expérience très enrichissante, j'ai pris mon rôle très au sérieux et cela m'a vraiment plu.

Le contact avec la population était tout aussi enrichissant. 95 % d'entre eux comprenaient pourquoi nous étions là, ce que l'on faisait. Bien sûr, comme partout et tout le temps, il y en a toujours qui ne se sentent pas concernés ou trouvent cela inutile, ou au contraire trop important.

Beaucoup nous ont remercié, j'ai trouvé cela très agréable et très gentil de leur part d'avoir «joué le jeu».

Quand le passage était plus calme, nous avons eu l'occasion de discuter avec les policiers, nos collègues et les militaires.



Il y avait une très bonne entente et avec ma grande curiosité j'ai pu leur poser des questions, connaître leur ressenti... J'ai eu l'occasion d'aller voir un autre poste de filtrage.

Les militaires présents étaient tout aussi sympathiques et accessibles, nous avons pu échanger un peu vers la fin du dispositif et ce fut intéressant.

J'espère pouvoir recommencer !! Et même sur 2 soirs...

J'ai apprécié le contact humain avant tout et l'idée d'être utile à la société, et plus particulièrement à la ville de Tulle.

On se sent investi et concerné par tout ce qui se passe.

Même si cela est infime, j'ai eu l'impression d'apporter mon aide à tous les policiers, gendarmes, militaires. Je me suis dit : pour une fois je suis utile et je peux aider !

La seule difficulté qui me vient c'est quand la nuit a commencé à tomber, sans les lampes des téléphones portables nous n'aurions pas pu contrôler beaucoup de choses et c'est peut être là où il faut encore plus être vigilant.

Merci pour cette très belle expérience !

